

Le vrai du faux sur les aides Bio : la FNAB répond au ministre Julien Denormandie

Paris, le 14 juin 2021. Le ministre de l'agriculture affirme que les agriculteur-riche-s et biologiques ne seront pas les grands perdants de la PAC. La FNAB apporte des éléments de compréhension sur ce désaccord politique.

- 66% de d'aides environnementales pour les bio : de quoi parle-t-on ?

⇒ Des aides destinées à rémunérer les services environnementaux rendus par l'agriculture bio

Aujourd'hui les agriculteurs et agricultrices biologiques ont accès, comme tous les agriculteurs, à une aide environnementale appelée "paiement vert" (80 € par hectare et par an en moyenne) et parce qu'ils vont beaucoup plus loin dans la protection de l'environnement à une aide dédiée à la pratique de l'agriculture biologique (en moyenne 122 euros par hectare et par an).

Ces deux dispositifs disparaissent dans la prochaine PAC et sont remplacés par le paiement d'éco-régime d'un montant de 70 € par hectare et par an, soit une perte moyenne de 66% par hectare et par an sur ces aides de transformation spécifiques. Pour le reste, la profession agricole ne perdra que 10 € par hectare et par an de « paiement vert », **les bio vont donc perdre 13 fois plus que les autres !**

La FNAB demandait une enveloppe de 500 millions d'euros par an pour rémunérer les Services Environnementaux rendus par les pratiques de l'agriculture bio à hauteur de 145€/ha. Les premiers arbitrages visent plutôt 70€/ha et sans distinction entre bio et HVE !

+ 36% pour la Bio dans la prochaine PAC, de quoi parle le ministre de l'agriculture ?

⇒ De l'enveloppe destinée à financer la conversion en agriculture biologique.

L'aide à la conversion est une aide de 5 ans destinée à compenser les manques et surcoûts liés à la transition vers l'agriculture biologique. C'est une aide qui s'adresse aux agriculteurs conventionnels qui veulent franchir le cap. Elle vient compenser la perte de rendements, les transformations techniques et les surcoûts liés au mode de production bio et l'absence de valorisation au prix bio les 2 premières années, Cette enveloppe ne sera dépensée que si l'AB reste attractive !

La FNAB demandait une enveloppe de 500 millions d'euros par an pour atteindre 20% de surfaces en Bio en 2027 et 25% en 2030 (->pacte vert UE). Le ministre propose 340 millions.

Entre 2014 et 2015, la surface en bio a doublé grâce une Politique Agricole Commune ambitieuse avec un soutien de la bio dans la durée.

Depuis 2017 cette dynamique stagne ! Retards de paiement, suppression du soutien de l'Etat sur les financements dans la durée (aide au maintien), abandon de l'objectif de 15% de surfaces bio en 2022 !

Contact : Loïc Madeline 06 22 30 45 54